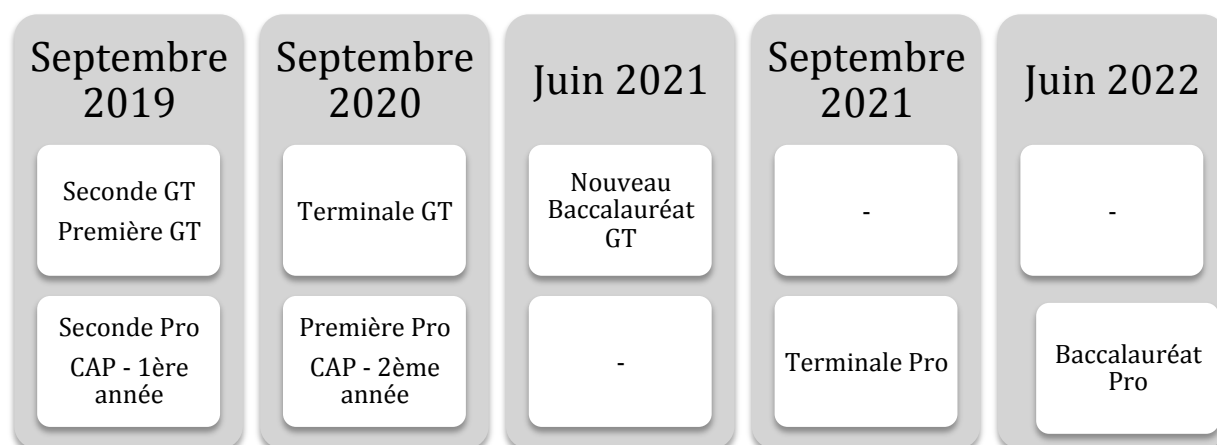


Paris, le 25 janvier 2019

LETTRE OUVERTE AUX PRÉSIDENTS DE RÉGION SUR LES RÉFORMES DU LYCÉE ET DU BACCALAURÉAT 2021 ET DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Les réformes du lycée entreront en vigueur selon le calendrier suivant (voie générale et technologique, d'une part, et voie professionnelle, d'autre part) :



Suppression des séries, nouvelles matières, programmes revus en profondeur : cette réforme est ambitieuse et les éditeurs scolaires l'accompagnent, comme le veut leur mission, par la conception et la publication de ressources pédagogiques variées qui répondent à toutes les demandes. Ainsi, les éditeurs proposeront :

- des manuels imprimés augmentés d'outils numériques complémentaires ;
- des manuels numériques enrichis, complémentaires ou substitutifs des ouvrages imprimés, qui peuvent permettre aux établissements ou aux enseignants qui s'y sont préparés d'opter pour ce seul support ;
- des ressources numériques diverses, qui offrent à tous (enseignants, parents, élèves) la possibilité de choisir parmi de nombreuses applications, sites internet, exercices interactifs, dispositifs d'individualisation des parcours d'apprentissage, etc., afin d'enrichir les modes d'apprentissage grâce aux nouvelles technologies.

Malgré un calendrier de publication des nouveaux programmes très contraint depuis les annonces des réformes par le ministre Jean-Michel BLANQUER, les éditeurs scolaires confirment qu'ils seront prêts à temps afin de proposer à tous les acteurs des ressources diversifiées, de qualité et conformes aux nouveaux programmes.

À la suite de nombreuses rencontres et discussions avec les régions, qui doivent faire face à une situation inédite (financement des ressources pédagogiques sur deux niveaux en un an) ainsi qu'à des délais très courts inhérents au calendrier des réformes, l'association Les Éditeurs d'Éducation souhaite attirer leur attention sur les points suivants :

- **Numérique**

Les ressources numériques font progressivement leur entrée dans les classes depuis plusieurs années. Elles sont utilisées sous différentes formes selon les choix opérés au sein des régions ou des établissements, ou par les enseignants eux-mêmes. Certaines régions envisagent de tirer parti de la réforme pour accélérer la mise en place d'outils bimédia voire pour organiser la substitution complète des manuels imprimés par des manuels numériques. Les éditeurs scolaires sont pleinement engagés dans le développement de manuels et ressources numériques aux côtés des acteurs concernés et s'adapteront à toutes les demandes.

Ils rappellent cependant que le succès de la transition numérique passe par :

- un équipement des élèves harmonisé et adapté aux exigences de leur classe. En lycée général et professionnel, du fait de la variété des activités à réaliser, l'ordinateur est beaucoup plus pertinent que la tablette. Les éventuelles solutions *BYOD* (*Bring Your Own Device* – Apportez votre propre équipement) doivent être encadrées pour que les machines des élèves aient les capacités nécessaires aux interconnexions avec les systèmes de l'établissement ;
- le bon dimensionnement des réseaux des établissements. Si la bande passante est insuffisante, la probabilité de dysfonctionnements en classe est élevée ;
- le fonctionnement fluide de l'ENT (Espace Numérique de Travail) de l'établissement. Idéalement, il faudrait éviter de changer d'ENT l'année où l'on généralise les outils numériques ;
- et surtout l'adhésion préalable des enseignants, voire leur formation.

- **Données à caractère personnel**

En cas de déploiement de ressources numériques se pose la question de la protection des données personnelles des élèves, notamment dans le cadre des travaux réalisés sur les plateformes. Les éditeurs sont bien entendu respectueux du cadre légal en vigueur, mais les données transitent par plusieurs systèmes. Nous attirons donc l'attention des régions afin d'organiser ensemble et de manière sécurisée le traitement de ces données dans le respect des dispositions légales, comme le permet le GAR (Gestionnaire d'accès aux ressources déployé par le ministère de l'Éducation nationale) aujourd'hui et comme pourrait le permettre tout autre dispositif analogue demain.

- **Financement**

Depuis les années 2000, les régions ont souhaité mettre en place un dispositif de gratuité totale ou partielle des manuels scolaires par un financement direct ou indirect sur leur propre budget.

Si les régions choisissent de réitérer la mise en place de ce type de dispositif, plusieurs éléments sont à considérer pour la préparation de leurs budgets :

- le calendrier atypique de la réforme ;
- la charge d'éventuels dispositifs numériques ;
- le choix des modalités d'application de la gratuité : dotation directe aux établissements ou « Carte Famille » permettant l'implication des associations de parents d'élèves et l'achat des manuels dans les librairies.

La préparation minutieuse de ces dispositifs et leur communication claire aux communautés éducatives concernées permet d'accompagner efficacement les enseignants dans la préparation de la rentrée et de donner aux élèves toutes les chances de réussite.

La réussite de ces réformes est l'affaire de tous : du ministère de l'Éducation nationale qui la porte et qui s'assure de l'égalité entre les élèves sur l'ensemble du territoire ; des régions, qui l'accompagnent à la fois sur les infrastructures, les outils et les ressources ; des établissements, qui doivent l'organiser de manière concrète ; des enseignants, qui ont en charge de l'appliquer ; des parents d'élèves, qui doivent préparer dans les meilleures conditions l'entrée de leurs lycéens dans l'enseignement supérieur.

Les éditeurs scolaires, quant à eux, sont prêts à relever ce nouveau défi.

Les membres de l'association

BELIN ÉDUCATION – BERTRAND-LACOSTE – BORDAS – CASTEILLA – DELAGRAVE – ÉDITIONS DIDIER – DOCÉO – FONTAINE PICARD – FOUCHER – GÉNÉRATION 5 – LE GÉNIE ÉDITEUR – GEP – HACHETTE ÉDUCATION – HATIER – ISTRAL – JEULIN – LA LIRIAIRIE DES ÉCOLES – LELIVRESCOLAIRE.FR – LT LANORE – MAGNARD – MAISON DES LANGUES – NATHAN – RETZ – LE ROBERT – SED – SEDRAP – VUIBERT